



AVIS AU PUBLIC

Commodo et Incommodo

Dossier : 1/21/0768

Il est porté à la connaissance du public, conformément à l'article 13.2 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, qu'une demande d'autorisation n° 1/21/0768 a été présentée par **ORANGE Communications Luxembourg S.A.** relative à la **modification de l'autorisation d'exploitation** au Site Radiotechnique Kalchesbreck à Luxembourg.

La demande d'autorisation et les plans afférents sont déposés à l'inspection du public au secrétariat communal à partir du 23 mars 2022 jusqu'au 7 avril 2022 inclus. Pendant ce délai le public aura accès au dossier complet.

Sandweiler, le 23 mars 2022

Pour le Collège des Bourgmestre et Échevins,

Le Bourgmestre,

Le Secrétaire communal,